

BULLETIN
INTERNATIONAL

DES
SOCIÉTÉS
DE LA
CROIX-ROUGE

Publié par le
Comité International
fondateur de
cette institution

Comité international de la Croix-Rouge

EXTRAIT DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (C. I. C.-R.) fondé à Genève, en 1863, et consacré par des décisions des Conférences internationales de la Croix-Rouge, est constitué en une association régie par les art. 60 et suivants du Code civil suisse, et possède, en conformité, la personnalité civile.

ART. 2. — Le C. I. C.-R. est une institution indépendante ayant son statut propre dans le cadre des statuts de la Croix-Rouge internationale.

ART. 3. — Le C. I. C.-R. a son siège à Genève.

ART. 4. — Le C. I. C.-R. a notamment pour but :

a) de travailler au maintien et au développement des rapports des Sociétés nationales de la Croix-Rouge entre elles ;

b) de maintenir les principes fondamentaux et uniformes de l'institution de la Croix-Rouge, savoir : l'impartialité, l'indépendance politique, professionnelle et économique l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales ;

c) de reconnaître toute Société nationale nouvellement créée ou reconstituée en conformité des principes de la Convention de Genève, et de porter cette constitution régulière à la connaissance de toutes les Sociétés nationales existantes ;

d) d'être un intermédiaire neutre, dont l'intervention est reconnue nécessaire, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ;

e) de recevoir toute plainte au sujet de prétendues infractions aux Conventions internationales, et, en général, d'étudier toutes questions dont l'examen par un organe spécifiquement neutre s'impose ;

f) de coordonner les efforts pour soulager les victimes de la guerre des maux qui sont la conséquence de la guerre, des calamités civiles ;

g) de travailler au développement et à la préparation du personnel et du matériel sanitaire nécessaire pour assurer l'activité de la Croix-Rouge en temps de guerre, en collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires de l'Etat ;

h) d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par les conventions internationales ;

i) de s'occuper en général de tout ce qui concerne les relations entre les Sociétés de la Croix-Rouge, en temps de paix comme en temps de guerre, dans le domaine des secours aux blessés et aux malades de la guerre, ainsi que dans celui de l'action en faveur des prisonniers de guerre.

En vertu de ses statuts, le Comité international de la Croix-Rouge possède la personnalité civile qui lui permet de recevoir légalement, des legs.

Formule à utiliser dans un testament :

Je soussigné... déclare léguer au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève,

la somme de

legs à acquitter franc de tous droits par ma succession.

(lieu, date et signature)

Le Comité international, dont toutes les ressources sont consacrées à l'accomplissement de sa tâche, sera toujours très reconnaissant aux personnes qui voudront bien se souvenir de son œuvre.

Comité international

Réunion de représentants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge

(Trois cent soixante-douzième circulaire aux Comités centraux.)

Voir ci-dessus, p. 83.

Le Comité international de la Croix-Rouge et la guerre

Voir ci-dessus, p. 89 et suivantes.

Communiqués du Comité international de la Croix-Rouge

Messages à destination de l'Allemagne

Genève, le 22 janvier 1946.

Le Comité international peut dès à présent transmettre des messages de 25 mots, de caractère strictement familial et personnel, à des civils domiciliés dans la zone française d'occupation de l'Allemagne. Pour l'instant il ne peut pas encore accepter de tels messages à destination des zones d'occupation américaine et britannique de ce pays. Des pourparlers sont en cours avec les Autorités alliées à ce sujet.

Les messages doivent être écrits sur la formule n° 61 « messages civils de 25 mots » du Comité international. Ces formules peuvent être obtenues auprès du Service de réception à l'Agence centrale des prisonniers de guerre, Palais du Conseil Général, rue Général-Dufour, à Genève, ou auprès des Sections auxiliaires du Comité international dans les principales villes de Suisse. On peut également les demander par écrit au Comité international, Service des messages civils, à Genève.

Recherche de membres des familles dispersées

Genève, le 23 janvier 1946.

Selon un accord intervenu récemment entre le Comité international de la Croix-Rouge et l'U.N.R.R.A., c'est ce dernier organisme qui se charge dès maintenant de la recherche de toutes les personnes dispersées au cours des hostilités et qui ignorent actuellement leurs adresses respectives.

Comité international

A cet effet l'U.N.R.R.A. a créé à Arolsen près de Cassel un « Central Tracing Bureau » auquel toutes les demandes de recherches devront être adressées, soit directement, soit par l'intermédiaire des Bureaux de recherches nationaux qui seront établis dans chaque pays.

Toutes les personnes qui recherchent des membres de leur famille, dont elles ignorent l'adresse actuelle, sont donc invitées à s'adresser à ces Bureaux.

Le Comité international n'est pas en mesure d'indiquer les adresses des différents Bureaux de recherches nationaux, dont certains ne sont d'ailleurs pas encore constitués, mais il conseille aux intéressés de s'adresser aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge, qui seront sans doute en mesure de les renseigner dans un prochain avenir.

Mort du Dr Johann Jovanovits ¹

Genève, le 8 février 1946.

Le Comité international de la Croix-Rouge a appris avec un profond regret la mort tragique d'un de ses délégués les plus actifs et les plus dévoués, le Dr Johann Jovanovits, de Saint-Gall, survenue en Allemagne le 4 février alors qu'il effectuait une mission pour le compte de la Croix-Rouge. Circulant en automobile dans la ville de Baden-Baden, il fut atteint par un coup de feu tiré par un agent de la circulation dans des circonstances fortuites qui font actuellement l'objet d'une enquête de la part des Autorités compétentes.

Son corps a été ramené en Suisse pour être inhumé à Saint-Gall. Le Dr Jovanovits s'était particulièrement consacré à l'étude des questions médicales relatives aux prisonniers et autres victimes de la guerre.

Train de secours à destination de Berlin

Genève, le 15 février 1946.

La Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale a organisé un train de secours à destination de Berlin qui est arrivé dans cette ville le 30 janvier.

Ce train transportait des marchandises provenant du Don irlandais et de la Croix-Rouge irlandaise, du Don suisse, de l'Eglise luthérienne des Etats-Unis d'Amérique et des Croix-Rouges de l'Empire britannique. Il était chargé de 360 tonnes de marchandises comprenant notamment des médicaments, du lait condensé, du sucre, des zwiebacks, du fromage, des lainages, qui seront distribuées aux enfants et malades nécessiteux du Grand-Berlin, avec l'assistance de la délégation spéciale du Comité international de la Croix-Rouge en cette ville.

¹ Voir ci-dessus p. 93.

Comité international

Visite d'une Commission médicale du Gouvernement roumain au Comité international

Genève, le 15 février 1946.

Tout récemment, le Comité international de la Croix-Rouge a reçu la visite d'une Commission médicale du Gouvernement roumain, venue en Suisse afin d'acquérir des médicaments pour la population civile. Elle est composée du président, M. le prof. Dr. Stephan Nicolau, attaché au ministère de la Santé publique, de M. le D^r C. Dimitriu, secrétaire général du ministère des Assurances sociales et de M. Jon Polovrageanu, directeur du Dépôt de produits pharmaceutiques du ministère de la Santé publique.

La Commission a exposé au Comité international la situation précaire dans laquelle se trouve la population civile roumaine. La lutte contre le typhus exanthématique, contre la tuberculose et le paludisme, le problème des maladies vénériennes et l'assistance aux orphelins de guerre, sont les principaux problèmes sanitaires et d'assistance sociale qui se posent à l'attention du Gouvernement roumain. L'action de secours et de reconstruction est sérieusement gênée par l'absence quasi totale de certains produits et matériaux qui n'existent plus à l'heure actuelle en Roumanie.

Le Comité international et la Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale ont mis la Commission médicale roumaine en contact avec les différentes œuvres suisses de secours et d'entraide afin de faciliter sa mission.

Liste des principaux articles consacrés au Comité international et à l'Agence centrale des prisonniers de guerre ¹

Juillet-Août 1945

*** — Noticias del Comité international de la Cruz Roja (*Revista de la Cruz Roja Argentina*, juillet-août).

Novembre 1945

Mauricio VANDAL. — Millones de niños sufren hambre y miseria (*A B C*, Madrid, 12 novembre).

¹ Cette liste contient l'indication des principaux articles que le Comité international a reçu au cours des quatre dernières semaines. Voir les listes publiées dans les livraisons antérieures.

Comité international

Mauricio VANDAL. — Apportación caritativa de Suiza a las víctimas de la guerra (*A B C*, 14 novembre).

*** — Eine Botschaft des internationalen Roten Kreuzes (*Amerikanische Schweizer*, New-York, 14 novembre).

Décembre 1945

*** — Professor Max Huber mottar fredsprisen i Oslo (*Norges Røde Kors*, Oslo, décembre).

F. E. — Det Internasjonale Røde Kors i full aktivitet efter krigen (*Norges Røde Kors*, Oslo, décembre).

*** — Röda Korschefen besöker prins Carl (*Stockholms-Tidningen*, 9 décembre).

*** — Röda Korsets kartotek rymmer 30 milj. kort (*Dagens Nyheter*, Stockholm, 9 décembre).

*** — Röda Korskommittén fick 40.000 brev pr dag (*Stockholms-Tidningen*, 12 décembre).

*** — Röda Korsets krigsdokument offentliggörs (*Morgon-Tidningen*, Stockholm, 12 décembre).

*** — 99 milj. brev under kriget till Röda Korset i Genève - Viktiga dokument skall publiceras (*Svenska Dagbladet*, Stockholm, 12 décembre).

*** — Nobelpristagarna konungens gäster — 100 personer på middag i vita Havet (*Svenska Dagbladet*, Stockholm, 12 décembre).

George CATTAUL. — Une belle figure du monde diplomatique, Carl. J. Burckhardt, président du Comité international de la Croix-Rouge, ministre de Suisse à Paris (*La Bourse Egyptienne*, Le Caire, 24 décembre).

Janvier 1946

*** — The Mission of the International Committee of the Red Cross in the Far East (*Schweizer Amerikanische Zeitung*, New-York, 2 janvier).

*** — Krigsfånger på 29 miljoner kort (*Expressen*, Göteborg, 7 janvier).

Ligue

Travaux de la Commission internationale permanente des Secours sur route (C.I.P.S.R.)

Voir ci-dessus p. 125.